

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h05)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h10)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Madame Ginette Chapdelaine, conseillère est absente.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Le meilleur moyen de s'endormir est de s'imaginer qu'il est l'heure de se lever. »

2019-02-035

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2019

Rien à signaler.

2019-02-036

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2019

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-037

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Alarme Bois-Francis	Réparation contact porte salle paroissiale	317.65 \$
Les Ateliers du Pissenlit	Activités service de garde	882.92 \$
Agri-Ressources Arthabaska-Érables	Participation financière 2019	600.00 \$
Batteries D.M.	Achat de piles service incendie	211.09 \$
Camions BL	Réparation camion #2	602.56 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camions #1 et #2	1 831.36 \$
Chaînes Therrien	Achat chaînes camion de déneigement	840.47 \$
Chand'Miel	Activités service de garde	344.93 \$

Charest International	Réparation camion #1 et #2	664.15 \$
Comité de Pêche	Chemin de glace Trois-Lacs	400.00 \$
Groupe DeGrandpré	Pièces réservoir	80.83 \$
JE Marchand	Réparation camion #2	306.98 \$
Librairie Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	313.74 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camion #1	74.12 \$
Marie-Lise Langevin	Activités service de garde	400.00 \$
Matech	Réparation camion #1	586.85 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	66.00 \$
Michel Hinse	Achat graisse camions incendie	34.32 \$
La Nouvelle Union	Parution cahier spécial 50 ans du Mont-Gleason	719.74 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camion #2	84.91 \$
Protection incendie CFS	Inspection annuelle appareils respiratoires service incendie	874.50 \$
Royaume du jeu	Activités service de garde	173.21 \$
Services Mobiles Cloutier	Réparation camion #1	384.67 \$
Sidevic	Pièces entretien camion de déneigement	96.21 \$
VFD	Pièces pour souffleur	58.76 \$
Vitrierie Laverio	Réparation porte brisée Pavillon Armand-Rousseau	344.93 \$
Vivaco	Achat divers	244.86 \$
Total		11 539.76 \$

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 11 539.76\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de janvier 2019 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 175 431.26\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 31 janvier 2019.

Le conseiller, Pierre Lessard se joint à la table des délibérations. (19h05)

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

Informe qu'étant donné la température changeante, la municipalité devra se réapprovisionner en sable et en sel à déglacage.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Le 25 janvier dernier des bénévoles et des membres du conseil ont participés à l'activité de fabrication de corde à danser du service de garde.
- Invite les citoyens au souper spaghetti de Partenaire 12-18 qui aura lieu le 9 février.
- Informe les citoyens qu'il participera au souper de Prévention suicide Bois-Francis.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Rencontre de COPERNIC discussions des plantes envahissantes et possibilités de subvention.
- COPERNIC viendra rencontrer le conseil lors d'une séance de travail.

**La conseillère, Marjolaine Vaudreuil se joint à la table des délibérations.
(19h10)**

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

Rien à signaler.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Des nouveaux membres se sont ajoutés lors de la dernière rencontre de MADA.
- Invite les citoyens au marché nomade qui aura lieu le 25 mai prochain.
- 2 groupes se sont formés à la suite de la rencontre d'information des cuisines collectives.

Le maire, Réal Fortin

- Invite les citoyens à participer à la planification stratégique qui aura lieu le 25 février prochain.
- Informe les citoyens que c'est tolérance zéro pour des propos menaçant, du harcèlement, des injures etc. envers les employés municipaux et que des amendes sont prévues au Règlement G-100 pour ce genre de comportement.
- Le dossier de la fibre optique suit les délais qui ont été fixés.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2019-02-038

Demande CPTAQ : Station du Mont-Gleason inc.

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Station du Mont-Gleason Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 5 499 863 et une partie du lot 5 500 708 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande est de 2769 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	4-6PT 3-4FT
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	3FT 7-6PT 7-4RT
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Les lots sont déjà utilisés à des fins autres qu'agricoles.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune conséquence négative, puisque les conduites seront dans l'emprise actuelle.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes contraintes, puisque les conduites ne génèrent pas de distances séparatrices supplémentaires et l'établissement de production animale le plus proche est à plus d'un kilomètre.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non applicable
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Négligeable, puisque les conduites seront enfouies et les activités agricoles pourront se poursuivre après les travaux.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Optimisation du système de traitement des eaux de la Station répondant ainsi aux normes environnementales.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Ne s'applique pas, puisqu'aucun morcellement.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Positif, puisque la Station est un attrait touristique important

		de la région.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Devra allouer une plus grande partie de son terrain à l'installation d'un système sanitaire très coûteux.

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 2769 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'est pas pertinent, puisque la demande concerne une situation ponctuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

QUE la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de Station du Mont-Gleason Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie des lots 5 499 863 et 5 500 708 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante;

QUE le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2019-02-039

Autorisation de travaux : Station du Mont-Gleason : conduite d'égout

Considérant que la Station du Mont-Gleason désire se brancher au réseau d'égout de la Ville de Warwick;

Considérant qu'ils devront passer ledit tuyau en dessus du Chemin du Mont-Gleason;

Considérant que les travaux se feront par forage directionnel et qu'il n'y aura aucun impact sur la structure de la rue et que la fermeture de celle-ci ne sera pas nécessaire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- ✓ Que le conseil accepte la présente demande;
- ✓ Que l'inspecteur municipal soit informé au moins 24 heures à l'avance du début des travaux;
- ✓ Que les coûts reliés à ces travaux soient remboursés en totalité par la Station du Mont-Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-040

Méthode de répartition : entretien cours d'eau Desrochers branches #5 et #6

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la

MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de la séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Considérant la demande d'intervention faite par M. Guy Rioux pour les branches #5 et #6 du cours d'eau Desrochers;

Considérant que la Municipalité de Tingwick a toujours préconiser la méthode de répartition au mètre linéaire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité au mètre linéaire selon la résolution #2015-07-260.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✚ Remerciement de la famille pour les marques de sympathies lors du décès de M. Alain Vaudreuil;
- ✚ Mutuelle des municipalités du Québec : annonce d'une ristourne pour l'année 2018 au montant de 1 796\$.

ADMINISTRATION

2019-02-041 Offre location érablière pour exploitation

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick offre son érablière située près du 1276, Chemin Craig pour son exploitation au coût de 1\$ par érables pour approximativement 500 érables soit 500\$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-042 Remplacer les numéros de résolutions des séances extraordinaires du 10 décembre 2018

Considérant qu'il y a eu des erreurs de numérotation dans les résolutions des séances extraordinaires du 10 décembre 2019;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de remplacer les numéros de résolutions suivants :

2018-12-177 remplacé par 2018-12-382
2018-12-178 remplacé par 2018-12-383
2018-12-179 remplacé par 2018-12-384
2018-12-180 remplacé par 2018-12-385
2018-12-181 remplacé par 2018-12-386
2018-12-182 remplacé par 2018-12-387
2018-12-183 remplacé par 2018-12-388
2018-12-184 remplacé par 2018-12-389

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-043 Cotisation ADMQ : 811\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 au montant de 811\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-044 Factures impayées : agence de recouvrement : Madame Sonia Henrichon/Monsieur Marc Poirier, Madame Kim Leroux/Monsieur Pascal

Roy et Madame Maria Économou/Monsieur Nick Markos

Considérant que des factures de vidanges de fosses septiques demeures impayées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de transmettre les factures des personnes suivantes à une agence de recouvrement :

Madame Sonia Henrichon et Monsieur Marc Poirier
Madame Kim Leroux et Monsieur Pascal Roy
Madame Maria Économou et Monsieur Nick Markos

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-045

Achat radios portatives service de sécurité incendie

Considérant que la municipalité a obtenu une subvention de 4 500\$ dans le cadre du programme d'aide à la préparation aux sinistres;

Considérant que la municipalité s'est engagée à verser la somme de 900\$ à titre de contribution;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la municipalité autorise l'achat de radios portatives pour le service de sécurité incendie pour la somme totale n'excédant pas 5 400\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-046

Correction résolution #2018-08-220 « Demande d'entretien du cours d'eau Desrochers branche #9 : M. Steve Gleason »

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard il est résolu de modifier dans la résolution numéro 2018-08-220 le numéro de branche du cours d'eau 19 par le numéro 9.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-047

Approbation liste de destruction des dossiers pour l'année 2019

Considérant que l'archiviste, Michel Pépin a préparé une liste des documents à détruire en 2019;

Considérant que cette liste a été remise à chaque membre du conseil;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller, Pierre-André Arès, il est résolu d'accepter ladite liste de destruction des dossiers pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-048

Formation ADMQ : « Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manière de faire » : Drummondville le 19 mars 2019 : 316\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'autoriser la directrice générale, Chantale Ramsay à participer à la formation « Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manière de faire » au coût de 316\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-049

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux

propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2019;

Attendu que la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Attendu que des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	#lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Mario Vaillancourt	155, route Desrosiers	5 499 631	716.95\$	68.13\$
Guy Noble	232, Chemin de la Station	5 499 725	209.05\$	1 603.08\$
Luc Dulude	288 à 290, Chemin de la Grande Ligne	5 499 911	442.10\$	657.83\$
Mario Charland	1175, 1177, rue St-Joseph	5 500 013	1 723.95\$	795.20\$
François Lemay	1036, rang 3	5 498 834 5 500 975	1 080.40\$	207.61\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-050

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – nomination de représentants

Attendu la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2019;

Attendu que selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil » ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick autorise la directrice générale à retirer le (les) dossier (s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick désigne le maire, Réal Fortin ou en son absence le conseiller, Pierre Lessard à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Association forestière du sud du Québec : Mai mois de l'arbre et des forêts :
projet 2019 : dons d'arbres
La résolution numéro 2019-02-051**

Considérant qu'à chaque année la municipalité organise la journée de l'arbre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des arbres gratuits à l'Association forestière du sud du Québec afin de les redistribuer à ses citoyens dans le cadre de la journée de l'arbre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-052

Adhésion au membership : TVCBF : 25\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick adhère au membership de la TVCBF au montant de 25\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-02-053

Passif au titre des sites contaminés

Considérant que depuis 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

Considérant cette norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

Considérant que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Tingwick ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes :

Numéro de matricule, adresse de l'immeuble, numéro de lot, utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition.

Considérant qu'une recherche de documents a été effectuée par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale pour chacun des dossiers afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver les sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la Municipalité;

Considérant que à la suite des recherches menées par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

Considérant qu'il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

Que le conseil approuve la démarche de l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de la Municipalité sur l'existence d'un site potentiellement contaminé.

Que le conseil approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure et conclue que la Municipalité n'a pas de site potentiellement contaminé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2019 : du 11 au 15 février

La résolution numéro 2019-02-054

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick proclame la semaine du 11 au 15 février 2019 les « Journées de la persévérance scolaire 2019 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de location du stationnement de la salle paroissiale et d'une partie de la rue de l'Hôtel-de-Ville : M. Marc Simoneau le 24 août 2019

La résolution numéro 2019-02-055

Considérant que M. Marc Simoneau désire louer le stationnement de la salle paroissiale pour le 24 août 2019 afin d'effectuer l'installation d'un chapiteau pour un évènement privé;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

- d'accepter la présente demande pour la somme de 75\$;
- de fermer une partie de la rue de l'Hôtel-de-Ville et d'en avvertir les autorités concernées;
- d'informer M. Simoneau que s'il désire louer la salle du vestiaire pour l'utilisation des salles de bains au coût de 75\$ le coût du stationnement sera gratuit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-056

Facturation gel conduite d'eau : 1437, rue Ste-Marie

Considérant que la Municipalité de Tingwick a effectué des travaux d'isolation de sa conduite d'eau qui conduit au 1437, rue Ste-Marie à l'été 2018;

Considérant que le gel de la conduite d'eau le 24 janvier 2019 était du côté privé de la propriété;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la municipalité transmette les factures de Plomberie Carignan et de Garage Jean Richard aux propriétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-057

Achat d'un répéteur service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat d'un répéteur pour le service incendie du Groupe CLR au montant de 4 660.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-058

Réclamation facture DHC avocats : SPAA

Considérant qu'il y a eu un constat d'émis par le patrouilleur de la SPAA;

Considérant que le défenseur a contesté ledit constat d'infraction;

Considérant que les services de DHC avocat ont été retenus pour la cour municipale;

Considérant que DHC a dû retirer le dossier de la cour étant donné que le patrouilleur de la SPAA n'avait pas inscrit le bon numéro de règlement sur le constat;

Considérant que des frais de représentation au montant de 302.84\$ ont été transmis à la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick réclame la somme de 302.84\$ à la SPAA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Location de salle gratuite : Cuisine Collectives
La résolution numéro 2019-02-059**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la salle soit gratuite pour les activités des Cuisines Collectives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

2019-02-060

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h30)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Réal Fortin
Maire

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2019-02-037, 2019-02-040, 2019-02-043, 2019-02-044, 2019-02-045, 2019-02-048, 2019-02-052, 2019-02-057 et 2019-02-059.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire
%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%